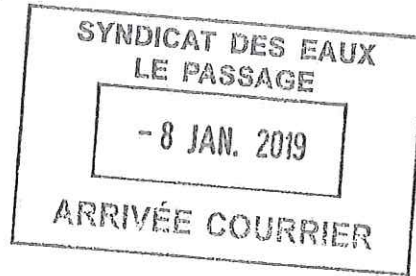


V5 le 20/01/19

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Accréditation
1-1511
PORTEE
disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 29/12/2018

REÇU LE
10 JAN. 2019
MAIRIE DE DOISSIN

SMEA DE LA HAUTE BOURBRE

74 CHEMIN DU MORIOT
38490 LE PASSAGE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE18-203250		Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE	
Identification échantillon : LSE1812-8406-1			
Nature:	Eau de production		
Point de Surveillance :	STATION DE REYTEBERT	Code PSV : 000001349	
Localisation exacte :	ROBINET CONDUITE APRÈS TRAITEMENT		
Dept et commune :	38 DOISSIN		
UGE :	0219 - SYNDICAT DE LA HAUTE BOURBRE		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	AUC	Type Analyse : TRIA1	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	SIE DE LA HAUTE BOURBRE MAIRIE LE PASSAGE 38490 LE PASSAGE		
Nom de l'installation :	REYTEBERT	Type : TTP	Code : 000970
Prélèvement :	Prélevé le 18/12/2018 à 09h15 Réceptionné le 18/12/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DURIEUX Christine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
Traitement :	UV+CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 19/12/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain Pluviométrie 48 h	38TRIAZN	0	mm/48h	Observation visuelle			
Mesures sur le terrain Température de l'eau	38TRIAZN	9.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	38TRIAZN	-4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38TRIAZN	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38TRIAZN	632	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200 1100 #
Chlore libre sur le terrain	38TRIAZN	0.09	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	38TRIAZN	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
Conductivité électrique brute à 25°C	38TRIAZN	633	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Anions						
Nitrates	38TRIAZN	36.4	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50 #
Pesticides						
<i>Total pesticides</i>						
Somme des pesticides identifiés	38TRIAZN	0.079	µg/l	Calcul		0.500 #
Pesticides azotés						
Atrazine	38TRIAZN	0.042	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Atrazine 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Atrazine déséthyl	38TRIAZN	0.037	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Cyanazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Hexazinone	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Propazine	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Simazine 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Terbutylazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Terbutylazine déséthyl	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Simazine	38TRIAZN	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Atrazine déisopropyl	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100 #
Atrazine déséthyl déisopropyl	38TRIAZN	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100 #

38TRIAZN ANALYSE (TRIAZ+NO3) TRIAZINES (ARS38-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Caroline DUFOUR
Ingénieur de Laboratoire

